

Bureau du 24 mars 2003

Décision n° B-2003-1194

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située à l'angle de la rue René Cassin et de la place de la Rhodiacéta et appartenant à la SCI Saint Pierre Lyon 9°**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 mars 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 377,25 mètres carrés, située à l'angle de la rue René Cassin et de la place de la Rhodiacéta à Lyon 9°, à détacher de deux parcelles de plus grande étendue, cadastrées sous les numéros 133 et 134 de la section BT pour une superficie totale de 2 281 mètres carrés.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cette parcelle serait cédée à titre purement gratuit.

Ce terrain, nécessaire à l'aménagement des espaces publics de la ZAC dénommée Sergent Michel Berthet, sera incorporé dans le domaine public de voirie communautaire.

Les frais d'actes notariés s'élevant à 1 174 € seront pris en charge par la Communauté urbaine ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0683 en dépenses - compte 211 300 - fonction 824, et en recettes - compte 132 800 - fonction 824 - exercice 2003 pour ordre et en dépenses réelles au compte 211 300 - fonction 824 à hauteur de 1 174 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,